



## CONVOCAATION au CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Vous êtes convoqué (e) à la réunion du conseil municipal qui se tiendra :

**Mercredi 08 juillet 2020 à 18 h 30, Vieil hôpital**

L'ordre du jour est le suivant :

1 – Approbation du compte de gestion 2019

2 – Approbation du compte administratif 2019

3 – Affectation du résultat 2019

4 – Vote du Budget primitif 2020

5- Subventions exceptionnelles

6 – Vote des taxes locales

7 – Demande de subvention auprès de la Région dans le cadre du dispositif Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT) COVID

8 – Demande de subvention auprès du Département dans le cadre du dispositif contractualisation 2020-2022

9 – Election des délégués représentant la commune aux organismes extérieurs (annule et remplace la délibération n°03 du 11/06/2020)

Informations Grand Avignon

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes cordiales salutations.

Le Maire,  
Philippe ARMENGOL

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT

DE LA COMMUNE DE VELLERON

VAUCLUSE

SEANCE DU 08/07/2020 A 18 h 30

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Déli bération
23	23	23

Date de la convocation :  
01/07/2020  
Date d'affichage :  
01/07/2020

L'an deux mille vingt, le 08 juillet à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Philippe ARMENGOL

Secrétaire de séance : Sophie MARQUEZ

**Présents** : ARMENGOL Philippe, LAUGIER Gilles, MARQUEZ Sophie, BERNEGUER Hervé, CAVALLINI Katia, AKAR Karim, RIVES Nicole, PESCHIER Franck, LAGET BARBET Cécile, SENET Bernard, CLERC Daniel, VIAU Nicole, CLARETON Cédric, BAUPREY Sabine, BOURGOIN Alexandra, THEVENET Ludovic, GAUDION Thomas, VITALBO Yannick, BISSIAU TASSAN Rachelle, LANTIN Gérard, FILLIERE Françoise

**Procurations** : GUILLAND Auli donne procuration à VIAU Nicole  
RUDELLE Marion donne procuration à CAVALLINI Katia

N° 01  
Objet :

**Absents** : néant

### Approbation du Compte de Gestion de la Commune Année 2019

**Rapporteur madame Cécile LAGET-BARBET, conseillère  
municipale déléguée**

### VU le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant que toutes les recettes et dépenses du budget général sont justifiées et

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget général de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Au vu des pièces, il apparaît après déduction du résultat de clôture de l'année N-1 :

Un excédent de fonctionnement de **1 529,06 €**  
Et un excédent d'investissement de **631 777,65 €**

Le rapporteur entendu,

Le Conseil Municipal, est invité à délibérer et à : **l'unanimité**

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget général dressé par le receveur municipal pour l'exercice 2019, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- 
- Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé Avec Nous tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

Après le dépôt en Préfecture le : 13 JUIL. 2020

Et publication ou notification le : 13 JUIL. 2020

Pour copie conforme,  
le 08/07/2020

Le Maire



Philippe ARMENGOL



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT

DE LA COMMUNE DE VELLERON

VAUCLUSE

SEANCE DU 08 juillet 2020 A 18 h 30

**Nombre de Membres**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Déli bération
23	23	22

Date de la convocation :  
01/07/2020  
Date d'affichage :  
01/07/2020

N°02

Objet :

L'an deux mille vingt, le 08 juillet à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : Cécile LAGET-BARBET

Secrétaire de séance : Sophie MARQUEZ

**Présents** : ARMENGOL Philippe, LAUGIER Gilles, MARQUEZ Sophie, BERNEGUER Hervé, CAVALLINI Katia, AKAR Karim, RIVES Nicole, PESCHIER Franck, LAGET BARBET Cécile, SENET Bernard, CLERC Daniel, VIAU Nicole, CLARETON Cédric, BAUPREY Sabine, BOURGOIN Alexandra, THEVENET Ludovic, GAUDION Thomas, VITALBO Yannick, BISSIAU TASSAN Rachelle, LANTIN Gérard, FILLIERE Françoise

**Procurations** : GUILLAND Auli donne procuration à VIAU Nicole  
RUDELLE Marion donne procuration à CAVALLINI Katia

**Absents** : néant

## Approbation du Compte Administratif du budget communal 2019

Rapporteur : Cécile LAGET-BARBET, conseillère municipale déléguée

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Municipal doit délibérer sur le Compte Administratif 2019 du budget général, dressé par monsieur le Maire et désigner un président de séance :

Après avoir désigné Cécile LAGET-BARBET, conseillère municipale déléguée en charge des finances, président de la séance ;

Hors la présence de monsieur le Maire, il est présenté le résultat de l'exercice :

**Fonctionnement :**

- Dépenses : 2 296 259,12 €  
- Recettes : 2 297 788,18 €

Résultat de l'exercice : excédent : 1 529,06 €

**Investissement :**

- Dépenses : 364 170,44 €  
- Recettes : 995 948,09€

Résultat de l'exercice : Excédent : 631 777,65 €

**Restes à réaliser 2019 :**

Dépenses : 188 000 €

Recettes : 0 €

Le rapporteur entendu,

Le conseil municipal est invité à délibérer et à :

**DONNER** acte de la présentation faite du Compte Administratif 2019 du budget général de la commune ;

**CONSTATER** que les identités de valeurs sont identiques avec les indications du compte de gestion ;

**VOTER et ARRETER** les résultats définitifs du Compte Administratif 2019 du budget général tel qu'il est résumé ci-dessus.

**La délibération est adoptée à la majorité**

Détail du vote :

1 voix contre : Bernard SENET

7 abstentions : Gilles LAUGIER, Cécile LAGET-BARBET, Hervé BERENGUER, Françoise FILLIERE, Daniel CLERC, Karim AKAR, Yannick VITALBO, Rachelle BISSIAU-TASSAN

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé  
Avec Nous tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Acte rendu exécutoire

Après le dépôt en Préfecture le : 13 JUIL. 2020

Et publication ou notification le : 13 JUIL. 2020

Le 08/07/2020

Le Maire,



Philippe ARMENGOL

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT

DE LA COMMUNE DE VELLERON

VAUCLUSE

SEANCE DU 08 juillet 2020 A H

**Nombre de Membres**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
23	23	23

L'an deux mille vingt, le 08 juillet 2020 à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Philippe ARMENGOL

Secrétaire de séance : Sophie MARQUEZ

Date de la convocation :  
01/07/2020  
Date d'affichage :  
01/07/2020

**Présents** : ARMENGOL Philippe, LAUGIER Gilles, MARQUEZ Sophie, BERNEGUER Hervé, CAVALLINI Katia, AKAR Karim, RIVES Nicole, PESCHIER Franck, LAGET BARBET Cécile, SENET Bernard, CLERC Daniel, VIAU Nicole, CLARETON Cédric, BAUPREY Sabine, BOURGOIN Alexandra, THEVENET Ludovic, GAUDION Thomas, VITALBO Yannick, BISSIAU TASSAN Rachelle, LANTIN Gérard, FILLIERE Françoise

**Procurations** : GUILLAND Auli donne procuration à VIAU Nicole  
RUDELLE Marion donne procuration à CAVALLINI Katia

N° 03

**Absents** : néant

Objet :

**Affectation du résultat 2019 - Budget de la Commune**

**Rapporteur Cécile LAGET-BARBET, conseillère municipale déléguée**

VU le Code Général des collectivités territoriales ;

Considérant la nomenclature M14 ;

Considérant les résultats des opérations de 2019 ;

Considérant l'excédent de la section de fonctionnement de :  
236 954.50 € ;

Considérant l'excédent de la section d'investissement de :  
872 456.75 € ;

Considérant l'absence de besoin de financement de la section d'investissement ;

Le rapporteur entendu,

Le conseil municipal est invité à délibérer et à :

RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser ;

VOTER et ARRETER l'affectation du résultat 2019 tel que ci-dessous :

- 0 € au compte 1068 excédent capitalisé
- 872 456.75 € au compte 001 excédent d'investissement reporté sur 2020
- 236 954.50 € au compte 002 excédent de fonctionnement reporté sur 2020

La délibération est adoptée à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé  
Avec Nous tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire  
Après le dépôt en Préfecture le : 08/07/2020  
Et publication ou notification le : 08/07/2020

Pour copie conforme,  
Le 08/07/2020

Le Maire



MAIRIE VELLERON  
REPUBLIQUE FRANÇAISE  
84740

Philippe ARMENGOL

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT

DE LA COMMUNE DE VELLERON

VAUCLUSE

SEANCE DU 08/07/2020 A 18 h 30

**Nombre de Membres**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice pris part à la Déli bération	Qui ont pris part à la Déli bération
23	23	23

L'an deux mille vingt, le 08 juillet à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de : Philippe ARMENGOL

Secrétaire de séance : Sophie MARQUEZ

Date de la convocation :  
01/07/2020  
Date d'affichage :  
01/07/2020

**Présents** : ARMENGOL Philippe, LAUGIER Gilles, MARQUEZ Sophie, BERNEGUER Hervé, CAVALLINI Katia, AKAR Karim, RIVES Nicole, PESCHIER Franck, LAGET BARBET Cécile, SENET Bernard, CLERC Daniel, VIAU Nicole, CLARETON Cédric, BAUPREY Sabine, BOURGOIN Alexandra, THEVENET Ludovic, GAUDION Thomas, VITALBO Yannick, BISSIAU TASSAN Rachelle, LANTIN Gérard, FILLIERE Françoise

**Procurations** : GUILLAND Auli donne procuration à VIAU Nicole  
RUDELLE Marion donne procuration à CAVALLINI Katia

N° 04

Objet :

**Absents** : néant

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET PRINCIPAL**

Rapporteurs : Philippe ARMENGOL, maire et Cécile LAGET-BARBET, conseillère déléguée,

VU le code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU la loi de finances 2020,

Considérant que le budget primitif 2020 tient compte du résultat dégagé sur 2019, ainsi que des restes à réaliser et des différentes opérations d'investissement à engager au cours de l'année.

Madame Cécile LAGET-BARBET, conseillère déléguée aux finances, présente et fait lecture des différents chapitres du budget primitif 2020.

Après lecture, elle invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce projet de budget.

Le rapporteur entendu,

Le conseil municipal est invité à délibérer et à :

- **VOTER le budget primitif 2020 de la commune tel que présenté et détaillé par chapitres en annexe de la présente délibération.**



- 
- **PRECISER que le niveau de vote est le chapitre pour chacune des deux sections.**
- 

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé  
Avec Nous tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

Après le dépôt en Préfecture le : **13 JUIL. 2020**

Et publication ou notification le :

**13 JUIL. 2020**

Pour copie conforme,  
Le **08/07/2020**

**Le Maire,**



**Philippe ARMENGOL**

N° SIRET 21840142000011

Établissement : MAIRIE DE VELLERON

Budget : Budget Principal ANNEE 2020

SITUATION BUDGETAIRE PAR CHAPITRE - FONCTIONNEMENT - DEPENSES							
COMPTES	LIBELLE	REPORT N-1	PRIMITIF	BUDGETE	ABSTENTION	CONTRE	UNANIMITE
C011	Charges à caractère général	0,00	787 641,50	787 641,50	1 M. VITALBO		
C012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	1 264 602,00	1 264 602,00			X
C014	Atténuations de produits	0,00	17 000,00	17 000,00			X
C042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0,00	6 596,00	6 596,00			X
C65	Autres charges de gestion courante	0,00	268 399,00	268 399,00			X
C66	Charges financières	0,00	51 000,00	51 000,00			X
C67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00			X
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>2 395 238,50</b>	<b>2 395 238,50</b>			<b>ADOPTÉ</b>
C002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	236 954,50	236 954,50			x
C013	Atténuations de charges	0,00	25 000,00	25 000,00	1 M. VITALBO		
C70	Produits des services, du domaine et ventes divers	0,00	67 300,00	67 300,00			X
C73	Impôts et taxes	0,00	1 623 900,00	1 623 900,00			X
C74	Dotations et participations	0,00	416 174,00	416 174,00	1 M. SENET		
C75	Autres produits de gestion courante	0,00	24 000,00	24 000,00			X
C76	Produits financiers	0,00	10,00	10,00			X
C77	Produits exceptionnels	0,00	1 900,00	1 900,00			X
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>2 395 238,50</b>	<b>2 395 238,50</b>			<b>ADOPTÉ</b>
SITUATION BUDGETAIRE PAR CHAPITRE - INVESTISSEMENT - DEPENSES							
C041	Opérations patrimoniales	0,00	60 000,00	60 000,00			X
C16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	130 278,00	130 278,00			X
C21	Immobilisations corporelles	188 000,00	751 428,48	939 428,48			X
C23	Immobilisations en cours	0,00	50 000,00	50 000,00			X
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>188 000,00</b>	<b>991 706,48</b>	<b>1 179 706,48</b>			<b>ADOPTÉ</b>
C001	Résultat reporté ou anticipé	0,00	872 456,75	872 456,75			X
C040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0,00	6 596,00	6 596,00			X
C041	Opérations patrimoniales	0,00	60 000,00	60 000,00			X
C10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	180 653,73	180 653,73			X
C13	Subventions d'investissement	0,00	60 000,00	60 000,00			X
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>1 179 706,48</b>	<b>1 179 706,48</b>			<b>ADOPTÉ</b>

A VELLERON, le 08 juillet 2020

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	2 395 238,50	2 158 284,00
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	0,00	0,00
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>	(si déficit) 0,00	(si excédent) 236 954,50
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>		2 395 238,50	2 395 238,50

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)</b>	991 706,48	307 249,73
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	188 000,00	0,00
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 872 456,75
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		1 179 706,48	1 179 706,48
<b>TOTAL</b>			
<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>		3 574 944,98	3 574 944,98

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT

DE LA COMMUNE DE VELLERON

VAUCLUSE

Séance du 08/07/2020

**Nombre de Membres**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice pris part à la Délibération	Qui ont pris part
23	23	23

L'an deux mille vingt, le 08 juillet à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Philippe ARMENGOL

Secrétaire de séance : Sophie MARQUEZ

**Date de la convocation :**

01/07/2020

**Date d'affichage :**

01/07/2020

N° 05

**Présents** : ARMENGOL Philippe, LAUGIER Gilles, MARQUEZ Sophie, BERNEGUER Hervé, CAVALLINI Katia, AKAR Karim, RIVES Nicole, PESCHIER Franck, LAGET BARBET Cécile, SENET Bernard, CLERC Daniel, VIAU Nicole, CLARETON Cédric, BAUPREY Sabine, BOURGOIN Alexandra, THEVENET Ludovic, GAUDION Thomas, VITALBO Yannick, BISSIAU TASSAN Rachelle, LANTIN Gérard, FILLIERE Françoise

**Procurations** : GUILLAND Auli donne procuration à VIAU Nicole  
RUDELLE Marion donne procuration à CAVALLINI Katia

**Absents** : néant

**Objet : Vie associative –Subventions exceptionnelles**

Rapporteur Madame CAVALLINI Katia

Lorsque les associations exercent une activité d'intérêt public local au bénéfice des Velleronnais, la commune décide de leur apporter son concours par une mise à disposition de locaux et de matériel et /ou par le versement d'une subvention annuelle.

Cette année 2020 est particulière pour les associations. En effet, certaines associations, de par leur composition, leur activité, leur frais de fonctionnement et leurs sources de financement sont particulièrement impactées par la crise sanitaire liée au Coronavirus. Ces associations ont vu leurs recettes 2020 diminuer sans que les charges diminuent de manière proportionnelle, mettant ces associations dans une situation financière périlleuse au regard de la poursuite de leur activité associative dans de bonnes conditions sur le court et moyen terme.

Ces acquisitions seraient à réaliser au plus tôt pour permettre un bon fonctionnement sur les structures et pour les agents.

VU le Code Général des Collectivités territoriales, et plus particulièrement les articles L.1611-4 et L.2311-7,

CONSIDERANT l'intérêt public communal présenté par ces associations,

CONSIDERANT la crise sanitaire, liée à la pandémie de COVID 19 qui a engendré des pertes de recettes importantes pour certaines associations sans diminuer leur frais dans la même proportion,

CONSIDERANT les demandes de subventions exceptionnelles de ces associations,

Le rapporteur entendu,

Le Conseil municipal est invité à délibérer et à :

Nom de l'association	Montant de la subvention exceptionnelle 2020
SOV Foot	5 000 €
Rugby Club	1 000 €
Parenthèse	500 €

DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget de l'exercice 2020,  
AUTORISER monsieur le Maire à signer les conventions annuelles conclues avec les associations concernées.

Les conseillers municipaux membres des associations s'abstiendront lors du vote de la subvention correspondant à leur structure.

**La délibération est adoptée à la majorité**

02 abstentions : Gérard LANTIN et Gilles LAUGIER

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, et an que dessus et ont signé avec Nous tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

Après le dépôt en Préfecture le : 13 JUIL. 2020

Et publication ou notification le : 13 JUIL. 2020

Le Maire,



Philippe ARMENGOL.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

VAUCLUSE

**Nombre de Membres**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice pris part à la Déli bération	Qui ont pris part à la Déli bération
23	23	23

Date de la convocation :

01/07/2020

Date d'affichage :

01/07/2020

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VELLERON

SEANCE DU 08 juillet 2020 A 18 h 30

L'an deux mille vingt, le 08 juillet 2020 à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Philippe ARMENGOL

Secrétaire de séance : Sophie MARQUEZ

**Présents** : ARMENGOL Philippe, LAUGIER Gilles, MARQUEZ Sophie, BERNEGUER Hervé, CAVALLINI Katia, AKAR Karim, RIVES Nicole, PESCHIER Franck, LAGET BARBET Cécile, SENET Bernard, CLERC Daniel, VIAU Nicole, CLARETON Cédric, BAUPREY Sabine, BOURGOIN Alexandra, THEVENET Ludovic, GAUDION Thomas, VITALBO Yannick, BISSIAU TASSAN Rachelle, LANTIN Gérard, FILLIERE Françoise

**Procurations** : GUILLAND Auli donne procuration à VIAU Nicole  
RUDELLE Marion donne procuration à CAVALLINI Katia

**Absents** : néant

N° 06

Objet :

## VOTE DES 3 TAXES D'IMPOSITION - ANNEE 2020

**Rapporteur : Philippe ARMENGOL, maire**

**VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**VU le Code Général des Impôts ;**

**VU la loi de finances 2020 ;**

**VU l'état 1259 transmis par les services fiscaux ;**

**Considérant les recettes communales actuelles,**

**Il est proposé la reconduction des taux d'impôts locaux de 2019 sur l'année 2020 ;**

Le rapporteur entendu le conseil municipal est invité à délibérer et à

### DECIDER

De ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2019 et de les reconduire à l'identique sur 2020 soit :

Taxes	Bases d'imposition	taux votés 2019	Produit voté
Habitation	4 707 000	11.74%	552 606 €
Foncières (bâti)	3 248 000	19.65%	638 232 €
Foncières (non bâtie)	111000	68.20%	75 702€
		TOTAL =	1 266 536 €

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi des finances.

Monsieur le Maire est chargé de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé avec Nous tous les membres présents.

Pour copie conforme,  
Le 08/07/2020

Le Maire,



**Philippe ARMENGOL**

Acte rendu exécutoire

Après le dépôt en Préfecture le : 13 JUIL. 2020

Et publication ou notification le : 13 JUIL. 2020

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

VAUCLUSE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VELLERON

Séance du 08/07/2020

### Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Déli
--------------------------------------	----------------	-----------------------------------

bération

23	23
----	----

23

Date de la convocation :  
01/07/2020

Date d'affichage :  
01/ 07/2020

N° 07

L'an deux mille vingt, le 08 juillet à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Philippe ARMENGOL

Secrétaire de séance : Sophie MARQUEZ

Présents : ARMENGOL Philippe, LAUGIER Gilles, MARQUEZ Sophie, BERNEGUER Hervé, CAVALLINI Katia, AKAR Karim, RIVES Nicole, PESCHIER Franck, LAGET BARBET Cécile, SENET Bernard, CLERC Daniel, VIAU Nicole, CLARETON Cédric, BAUPREY Sabine, BOURGOIN Alexandra, THEVENET Ludovic, GAUDION Thomas, VITALBO Yannick, BISSIAU TASSAN Rachelle, LANTIN Gérard, FILLIERE Françoise

Procurations : GUILLAND Auli donne procuration à VIAU Nicole  
RUDELLE Marion donne procuration à CAVALLINI Katia

Absents : néant

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION SUD dans le cadre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire FRAT –COVID 19**

**Rapporteur : Gilles LAUGIER**

Monsieur le Maire,

Informe les membres de l'assemblée que dans le cadre de son Plan d'urgence et de solidarité, la Région Provence Alpes Côte d'Azur s'est engagée à soutenir les projets d'investissement portés par les communes à travers le dispositif Fonds Régional d'Aménagement du Territoire d'urgence sanitaire.

Il fait part aux membres présents du besoin de déposer auprès de la Région Sud une demande de subvention au titre de l'équipement en matériel informatique. En effet, avant la crise sanitaire, les agents des sites extérieurs à l'hôtel de Ville ne bénéficiaient pas de postes informatiques propres ou en nombre suffisant. Les équipements informatiques étaient mutualisés dans les locaux de la mairie. La crise sanitaire a fait apparaître la nécessité d'équiper informatiquement les sites extérieurs assurant des missions de services publics soumises à continuité de service (services technique, police municipale, école, service jeunesse, crèche, service urbanisme). Cet équipement permettra en outre de faciliter la mise en place de liaisons informatiques permettant le télé-travail.

Ces acquisitions seraient à réaliser au plus tôt pour permettre un bon fonctionnement sur les structures et pour les agents.



Monsieur le Maire présente le devis estimatif pour 9 postes et 1 portable et précise que les postes sont destinés à :

Service Jeunesse : 1 PC fixe et 1 portable pour permettre les actions sur l'école.

Service technique : 1 PC fixe pour les prises en compte travaux, devis, et établissement des comptes rendu d'interventions.

Service Police : 2 PC suite au nouveau dispositif sur deux lieux physiquement séparés, le local police ne permettant pas que tous les agents soient en simultané dans le local trop petit et ne pouvant respecter la distanciation physique légale.

Service Crèche : 1 PC pour permettre le travail de la directrice et de son adjointe sur deux postes séparés.

Service Urbanisme : 1 PC pour permettre à l'agent de travailler sur son poste et à l'adjoint délégué à l'urbanisme d'avoir accès aux documents et fichiers nécessaires à l'exercice de sa délégation.

Service CCAS : 1 PC permettant à l'agent de travailler sur 1 PC distinct de celui de l' élu en charge de ce domaine pour ne pas avoir à désinfecter le poste à chaque intervention et pouvoir recevoir les administrés avec plus d'efficacité.

Service Ecoles : 2 PC permettant d'équiper chacune des classes de l'école d'un ordinateur propre.

Le coût estimatif est de 9 719 € H.T.

Le financement de cette opération sera assuré par la commune et le cas échéant, par la subvention FRAT COVID versée par la Région.

**Le rapporteur entendu,**

**Le Conseil municipal est invité à délibérer et à :**

Solliciter la Région au titre du FRAT COVID pour l'achat d'équipement informatique sur la base du devis annexé à la délibération.

Autoriser Monsieur le Maire à constituer le dossier et à signer tout document afférent à ce dossier

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, et an que dessus et ont signé avec Nous tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

Après le dépôt en Préfecture le : 13 JUIL. 2020

Et publication ou notification le : 13 JUIL. 2020

Le Maire,  
  
Philippe ARMENGOL.

**Commune de Velleron (Vaucluse)**

**FRAT COVID-19**

**Plan de financement (annexe délibération n°07 DU 08/07/2020)**

Description	Quantité	Prix unitaire H.T.	Prix total HT	Part COMMUNE 50 %	Part FRAT 50 %
PC Dell	9	617.00	5553.00	2776.50	2776.50
Pack Office	9	229.00	2061.00	1030.50	1030.50
Ecran	9	143.00	1287.00	643.50	643.50
HP Notebook	1	553.00	782.00	391.00	391.00
Sacoche et souris	1	36.00	36.00	36.00	36.00
Prix total			9719.00	4859.50	4859.50

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

VAUCLUSE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VELLERON

Séance du 08 juillet 2020

### Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice à la Déli bération	Qui ont pris part
23	23	23

Date de la convocation :  
01/07/2020

Date d'affichage :  
01/07/2020  
N° 09

L'an deux mille vingt, le 08 juillet à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Philippe ARMENGOL

Secrétaire de séance : Sophie MARQUEZ

Présents : ARMENGOL Philippe, LAUGIER Gilles, MARQUEZ Sophie, BERNEGUER Hervé, CAVALLINI Katia, AKAR Karim, RIVES Nicole, PESCHIER Franck, LAGET BARBET Cécile, SENET Bernard, CLERC Daniel, VIAU Nicole, CLARETON Cédric, BAUPREY Sabine, BOURGOIN Alexandra, THEVENET Ludovic, GAUDION Thomas, VITALBO Yannick, BISSIAU TASSAN Rachelle, LANTIN Gérard, FILLIERE Françoise

Procurations : GUILLAND Auli donne procuration à VIAU Nicole  
RUDELLE Marion donne procuration à CAVALLINI Katia

Absents : néant

OBJET : Election des délégués représentant la commune aux organismes extérieurs

Monsieur le Maire,

- VU le Code Général des Collectivités territoriales,
- VU la loi n°2020-760 du 22 juin 2020 et l'article 1.2,
- 
- Considérant qu'il convient d'élire les délégués aux organismes extérieurs, délégués titulaires et délégués suppléants afin d'assurer la représentation de la commune lors des assemblées de ces différents organismes extérieurs, syndicats intercommunaux et syndicats mixtes fermés, par élection à main levée, à l'unanimité :

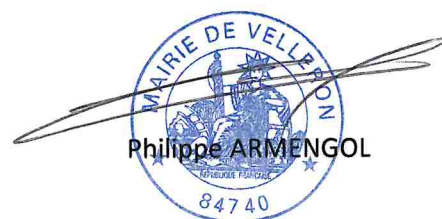
<b>Parc Naturel Régional du Mont Ventoux</b>	TITULAIRE (1)	SUPPLEANT(1)
Détail du vote	P. ARMENGOL	G. LAUGIER
<b>SMAEMV</b>	TITULAIRE (1)	SUPPLEANTS (2)
Détail du vote	P. ARMENGOL	G. LAUGIER
		T. GAUDION
<b>SCOT (via le GRAND Avignon)</b>	TITULAIRE (1)	SUPPLEANT(1)
Détail du vote	H. BERENGUER	P. ARMENGOL

<b>Syndicat des Sorgues</b> (via le Grand Avignon)	TITULAIRE (1)	SUPPLEANT (1)
Détail du vote	B. SENET	L. THEVENET
<b>Syndicat d'énergie Vauclusien</b>	TITULAIRE (1)	SUPPLEANT (1)
Détail du vote	M. RUDELLE	K. CAVALLINI
<b>Communes forestières</b>	TITULAIRE (1)	SUPPLEANT (1)
Détail du vote	K. AKAR	M. LANTIN
<b>Syndicat de la Via Venaissia</b>	TITULAIRES (2)	SUPPLEANTS (2)
Détail du vote	P. ARMENGOL	K.CAVALLINI
	G. LAUGIER	H. BERENGUER
<b>Syndicat Mixte Forestier</b>	TITULAIRE (1)	SUPPLEANT (1)
Détail du vote	K. AKAR	T. GAUDION
<b>Société Publique Locale 84</b>	TITULAIRE (1)	SUPPLEANT (1)
	F. PESCHIER	C.LAGET- BARBET
<b>MISSION LOCALE</b>	TITULAIRE (1)	SUPPLEANT (1)
	N. VIAU	N. RIVES
<b>CLIS d'ENTRAIGUES</b>	TITULAIRE (1)	SUPPLEANT (1)
Commission suivi des sites	B. SENET	M. VITALBO

Les différents syndicats seront destinataires de la présente délibération après dépôt en Préfecture.

- Ainsi fait et délibéré les jours, mois, et an que dessus et ont signé avec Nous tous les membres présents.

Le Maire,



Acte rendu exécutoire

Après le dépôt en Préfecture le : 13 JUIL. 2020

Et publication ou notification le :

13 JUIL. 2020